



MOT DU MAIRE :



2008 s'achève les fêtes de fin d'année approchent. Ce deuxième numéro a toujours la vocation de vous tenir informé de l'avancée des travaux ou des nouveaux projets à vous apporter des informations de première nécessité.

Ce numéro s'est aussi enrichi de nouvelles rubriques comme l'Etat civil.

Il est aussi l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune.

Après le passage des responsables de l'Etude Sécurité au carrefour du Cheval blanc, qui n'a pas manqué d'attirer l'attention d'un certain nombre d'entre vous, le compte rendu vous sera présenté lors d'une réunion publique au mois de février.

D'autre part, après un inventaire le plus précis possible de l'état des fossés et suite à une étude détaillée des services d'Etat, la réfection des fossés et la rénovation des routes ont été planifiées sur les prochaines années. Cet hiver, de nouveaux fossés seront curés (Cf. la rubrique « Quoi de neuf »).

Dans le cadre de notre programme de maintien des professionnels de santé, la convention signée avec l'Union Régional de la Caisse d'Assurance Maladie et le docteur Bardiot nous permet de travailler sur une transition avec l'aide de la mission accueil du Conseil Général.

Ce deuxième semestre a été pour la municipalité le temps de la réflexion et de la mise en place des projets pour l'année 2009, qui vous seront présentés lors des vœux du Maire le 3 janvier 2009 à 17 h. Je vous rappelle toutefois que la commune possède un site mis à jour le plus souvent possible <http://meaulne2008.over-blog.com> et que des permanences sont assurées chaque samedi de 10 h à 12 h.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Pierre-Marie Delanoy

Voici nos principales actions réalisées, ou en cours de réalisation :

❖ **Agrandissement de la cantine:** Une ouverture est prévue sur la salle du parc devenue trop exigüe, suivant les normes de sécurité : un enfant doit disposer d'un mètre carré . La *salle du parc* restera toutefois salle de réunion .

❖ **Environnement classe maternelle :**

Pour faciliter l'entrée et la sortie de la classe , la vitesse est



limitée à 30 km/h (nouvelle signalisation, mise en service sur la route d'Hérisson) .

❖ **Lotissement , colonnes de tri sélectif :** Après, un sondage au niveau des habitants du lotissement, le déplacement des colonnes de tri demandé par certains n'est pas envisagé . Les réponses sont minoritaires (14 réponses sur 60 bulletins

distribués) l'emplacement demeure au transformateur .

❖ **Broyeur :** Agé de 24 ans, il n'est plus opérationnel malgré de nombreuses et onéreuses réparations ; il est en panne . L'acquisition d'un nouveau broyeur n'est pas envisagé avant mars 2009, les travaux sont interrompus .

❖ **Accueil de loisirs :** Les horaires ayant changé consulter « INFOS PRATIQUES » .

❖ **Travaux des fossés :** Au cours de cet hiver, les fossés des 4 voies communales suivantes seront réalisés :

VC 10 ou route du Vernet

VC 23 ou route de la Croix Jamard

VC 5 ou route de Bourdinière

VC 2 ou chemin des Godignons

En raison de l'ampleur des travaux des fossés, ceux-ci seront échelonnés sur les 5 prochaines années. Nous vous tiendrons informés des secteurs entrepris. Nous tenons à remercier les riverains qui, lors de nos passages sur le terrain, nous ont apporté des renseignements permettant d'ajuster au mieux les travaux .

❖ **Convention médecin** : Conscient du fait que le Docteur Bardiot pouvait prendre sa retraite, dès cette année, au risque de ne plus avoir de praticien dans la commune, la Commune a passé une convention avec l'Union Régionale de la Caisse d'Assurance Maladie et le Docteur Bardiot, prévoyant son maintien pour les 3 années à venir en échange du remboursement de la taxe professionnelle. Cette initiative, visée par la Préfecture et la Mission Régionale de Santé, a été saluée par l'URCAM et le Conseil Général qui se sont engagés chacun de leur côté à chercher un médecin susceptible de prendre la succession.

Cet effort était nécessaire en raison d'une situation nationale préoccupante du fait de la pénurie de nouveaux médecins en milieu rural.

❖ **Bienvenue à notre nouveau pharmacien** : « *Bonnes fêtes de fin d'année à tous, je suis heureux d'être votre nouveau pharmacien, nivernais de naissance et après avoir travaillé plusieurs années dans la région lyonnaise, c'est un plaisir pour moi de m'installer à Meaulne, où je vais pouvoir retrouver les activités que j'aime : Pêche, champignons... dans une région que j'aime.* » : Monsieur MERLIN Jérôme



BON A SAVOIR

Déchets verts :

Tous les habitants peuvent déposer leurs déchets verts au dépôt Route de Vitray, après être passés à la mairie pour récupérer les clefs et signer le registre .

Prime à la cuve à fioul :

Pour les personnes qui ne paient pas d'impôts , veuillez, récupérer à la mairie l'imprimé à remplir et le transmettre à la Trésorerie ; les premiers paiements interviendront courant janvier 2009 .

Déchets du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et de l'agriculture :

Les artisans des communes du Sitcom du Val du Cher peuvent apporter leurs déchets à la décharge de Maillet (COVED) .

Recherchons maisons à louer ou à vendre :

Venez en mairie nous informer de vos offres .

Aide au permis de conduire pour les jeunes de 16 à 25 ans :

Le Conseil Général a récemment apporté quelques modifications au dispositif d'aide au permis de conduire. En particulier, le nouveau plafond du quotient familial est passé de 10 500 à **15 000 €**

L'instruction du dossier a été simplifiée pour une réponse plus rapide.

Le reste du dispositif reste inchangé :

- les bénéficiaires sont les jeunes domiciliés dans l'Allier de 16 à 25 ans pour la conduite accompagnée et pour la formation au permis de conduire,
- l'inscription dans l'Auto-école s'est faite après le 1^{er} juillet,
- le quotient familial se situe entre 0 et 15 000 €
- l'aide s'élève de 400 à 500 € suivant le quotient familial pour la conduite accompagnée,
- elle s'élève de 300 à 400 € suivant le quotient familial pour le permis de conduire,
- L'aide est versée en 2 fois, une fois après l'obtention du code de la route, l'autre versement après présentation à l'examen du permis de conduire,
- L'imprimé de demande d'aide est disponible dans **chaque** auto-école, dans les Points Information Jeunesse, les missions locales et à l'Hôtel du Département ou ses antennes.

Les demandes de renseignements se font à l'adresse électronique suivante :

djecs-jeuness@cg03.fr .

ROLE DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale, ou CCAS, anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. **Il est l'institution locale de l'action sociale par excellence.**

C'est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- l'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire.

Ainsi, il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RMI, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Conseil Général, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale,

- l'aide sociale facultative et l'action sociale, où il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux, comme le secours d'urgence ou les colis alimentaires,

- l'animation des activités sociales.

Il peut gérer des équipements et services : crèches, halte-garderie, centres aérés, établissements et services pour personnes âgées, centres sociaux, etc.

Le conseil d'administration est composé comme suit :

- d'un président : le maire de la commune
- de Mesdames CHAUVET, GAUME, MARTINET, RAQUIN membres élus par le conseil municipal en son sein
- de 4 membres nommés par le maire :
 - Madame BOUCHUT, représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
 - Madame GOZARD, représentante des associations de retraités et de personnes âgées du département
 - Monsieur LEBLON, représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
 - Monsieur MATHIAUD, représentant des associations de personnes handicapées du département.

Ce conseil d'administration gère le Centre Communal d'Action Sociale.

Ainsi, il est habilité à prendre des délibérations qui sont tenues sur un registre spécial. Afin d'assurer le secret de certaines décisions, ce registre se compose de deux tomes : le premier relatif aux actes communicables (décisions de portée générale), le second relatif aux actes non communicables (décisions individuelles). Ainsi, le conseil d'administration vote l'ensemble des documents budgétaires, décide des actions à mener, émet son avis sur les demandes d'aide sociale facultative et est chargé de pourvoir à l'exécution de ses délibérations, notamment par le vote des crédits.

Le Centre communal d'action sociale dispose d'un **budget autonome**.

Trois sources de financement peuvent être distinguées :

- **les ressources propres** : les dons et legs ainsi que les produits de quêtes ou de collectes (1/3 des concessions),
- **les ressources liées aux services et aux actions**
- **les ressources extérieures** qui proviennent de la subvention communale constituant l'apport prépondérant et obligatoire au fonctionnement de tous les Centres communaux d'action sociale.

ETAT-CIVIL 2008



Mariages :

- ♥ Mr DUFRESNE Fabien Cyril et
Mlle HATINAULT Corinne Marie-Madeleine Jeanne le 10 mai
- ♥ Mr BARDY Romain Guillaume et
Mlle LAUSDAT Estelle Marie-Jeanne le 12 juillet
- ♥ Mr LAZZAROTTO Ludovic et
Mlle GILBERT Catherine Cécile le 20 septembre



Naissances :

- ✦ LAMARQUE Nathan, le 07 mars
- ✦ VEIGNAT Maïlys Annick Jocelyne, le 16 avril
- ✦ GUILLAUME Nina Béatrice, le 21 mai
- ✦ LE BAS Margot Eva Marie, le 31 mai
- ✦ BEAUGRAND Salomé Marie Marguerite, le 22 juillet
- ✦ HOLUB Louis Aurélien Jean, le 18 octobre
- ✦ FONTVIELLE Pierre, le 25 novembre
- ✦ WATELLE Minga, le 28 novembre

INFOS PRATIQUES

Mairie de Meaulne : 2, place de la Mairie

☎ 04 70 06 95 34 - 📠 04 70 06 91 29

🖱 mairie.meaulne@orange.fr

Site : <http://meaulne2008.over-blog.com>

> La mairie vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

Permanences des élus : les samedis de chaque mois de 10h à 12h :

M. Pierre-Marie DELANOY, maire

M^{me} Annie MARTINET, adjointe

M. Daniel BLOND, adjoint

M^{me} Sylvie DESJOBERT, adjointe

M^{me} Lucile CHAUVET, adjointe .

Ecole maternelle :

9, place de l'Eglise ☎ 04 70 06 98 75

Ecole primaire :

14, place de la Mairie ☎ 04 70 06 92 12

**Relais Assistantes Maternelles (RAM),
Accueil de loisirs (AL), Centre Social** :

7, Chemin de Dagouret ☎ 04 70 06 95 21

🖱 centre.social.meaulne@wanadoo.fr

www.centres-sociaux-allier.com/meaulne

> **RAM** : Lundi au vendredi : 9h-16h30 ;
animations mardis et jeudis : 9h-12h.

> **AL** : Lundis, mardis, jeudis, vendredis
scolaires : 7h30-9h et 16h45-18h30 pour
les enfants scolarisés à Meaulne.

Médecin : M. Jacques BARDIOT

15, rue des Dames ☎ 04 70 06 95 73

Infirmière : M^{me} Jacqueline BUCHY

Le Plaix ☎ 04 70 06 98 02

PHARMACIE DE MEAULNE :

19, route de Paris ☎ 04 70 06 96 45

> Heures d'ouverture : Lundi au vendredi
9h-12h et 14h-19h ; Samedi 9h-12h

La Poste :

10, place de la Mairie ☎ 04 70 06 95 75
> Ouverte uniquement les matins de 8h50
à 12h15 sauf le samedi de 9h20 à 11h30.
Courrier relevé à 13h, le samedi à 11h.

Déchetterie de Vallon-en-Sully :

La Montgarnie ☎ 04 70 06 55 61

COUP DE POUCE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'Association Intermédiaire et Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion propose aux demandeurs d'emploi des missions variées dans divers secteurs (Ouvrier agricole, Agro alimentaire, Ménage, Jardinage, Bricolage, Manutention...). Prendre rendez-vous à l'agence de Montluçon *LASER 03 au 04.70.08.21.51* qui vous recevra sur Meaulne .



L'Association Intermédiaire Nord Bocage, dont la priorité est l'insertion professionnelle, renouvelle son offre auprès des demandeurs d'emploi de Meaulne pour déceler leurs domaines de compétences et d'intérêts et ainsi leur proposer d'éventuelles missions en entreprises ou chez les particuliers.

Association Intermédiaire Nord Bocage
1 bd Gambetta, BP8, 03320 Lurcy-Lévis
04.70.67.85.59 - air.nordbocage@orange.fr